



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# 11 COM

C54/16/11.COM/6bis  
Paris, 2 décembre 2016  
Original : English

## DEUXIÈME PROTOCOLE RELATIF À LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1954 POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

### COMITÉ POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE CONFLIT ARMÉ

Onzième réunion  
Siège de l'UNESCO  
8 et 9 décembre 2016

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire :**  
**Demande d'assistance internationale au titre du Fonds pour la protection des  
biens culturels en cas de conflit armé soumise par la Libye**

Le document de travail présente la demande d'assistance internationale au titre du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé soumise par la Libye en rapport à l'élaboration de mesures d'urgence.

**Projet de décision:** paragraphe 11.

## CONTEXTE

1. Aux termes de l'Article 29 (1) du Deuxième Protocole de 1999 , le Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (« le Fonds ») est établi pour (i) accorder une assistance financière ou autre pour soutenir les mesures préparatoires et autres à prendre en temps de paix conformément aux articles 5, 10 alinéa b) et 30, notamment ; et (ii) accorder une assistance financière ou autre pour soutenir des mesures d'urgence, des mesures provisoires ou toute autre mesure de protection des biens culturels en période de conflit armé ou de rétablissement suivant immédiatement la fin des hostilités, conformément à l'alinéa a) de l'article 8 notamment.
2. Conformément au paragraphe 128 des Principes directeurs pour l'application du Deuxième Protocole de 1999 (« les Principes directeurs »), les Etats parties au Deuxième Protocole de 1999 peuvent demander l'assistance internationale ou autre catégories d'assistance au titre du Fonds pour soutenir les mesures d'urgences et autres mesures décrites à l'article 29 (1) du Deuxième Protocole de 1999. Cette assistance est fournie par le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (le « Comité ») pour, entre autres, les mesures d'urgences qui ont pour but d'assurer une protection adéquate des biens culturels concernés et d'empêcher leur détérioration, destruction ou pillage.
3. En accord avec le paragraphe 167 des Principes directeurs, les demandes pour de telles mesures ne sont pas soumises au délai de six mois tel qu'établi par le paragraphe 162 des Principes directeurs et peuvent, en conséquence, être soumises à tout moment.
4. Le 22 novembre 2016, le Département des antiquités de Libye a soumis au Secrétariat, par l'entremise de leur Délégation permanente auprès de l'UNESCO, une demande d'assistance financière au titre du Fonds pour un montant de 50.000 dollars des Etats-Unis relative à des mesures d'urgence concernant les biens culturels suivants : (i) « Oasis d'al-Gaghbug » ; (ii) Musée « Al-Gaygab » ; (iii) Musée « Gasr Libya » ; (iv) « Oasis d'Al-Koffra ».
5. Cette demande d'assistance internationale est disponible en ligne, avec un accès restreint pour les Parties au Deuxième Protocole, à l'adresse suivante :  
<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/armed-conflict-and-heritage/the-fund/international-assistance/>
6. Le 23 novembre 2016, le Secrétariat a notifié les autorités libyennes que la demande d'assistance internationale avait été enregistrée et qu'elle sera soumise au Bureau du Comité, ainsi qu'au Comité.
7. Le Secrétariat a transmis la requête d'assistance internationale aux membres du Bureau du Comité pour examen, ainsi qu'aux autres membres du Comité le 24 novembre 2016 à titre d'information. Les membres du Bureau n'ont exprimé aucune objection pour la demande d'octroi de l'assistance internationale en raison d'une situation d'urgence.
8. Les premières menaces pesant sur les biens culturels mentionnés ci-dessus sont, entre autre, les fouilles illicites, le vol, le pillage, le vandalisme, ainsi que le sable du désert et l'érosion éolienne qui requièrent la mise en œuvre de mesures d'urgence, telles qu'une évaluation rapide, le contrôle, la relocalisation et le renforcement de la sécurité sur site. A cet égard, la requête de la Libye concerne la mise en œuvre des activités spécifiques suivantes :
  - Etablir un inventaire, à travers lequel les objets et outils disséminés dans les musées et les lieux de stockage seraient enregistrés et consignés ;
  - Développer une enquête dans les deux oasis dans le but d'évaluer et d'estimer rapidement la situation et les dommages, dans le but de définir les mesures nécessaires pour protéger les preuves restantes ;
  - Renforcer les portes et fenêtres des musées mentionnés ci-dessus, et installer des systèmes de sécurité comme des alarmes et des caméras ;

- Effectuer les interventions sur les musées mentionnés ci-dessus, incluant des travaux urgent de réhabilitation physique, ainsi que de fournir ou construire des lieux sécuriser pour la préservation des artefacts et des sites.
9. Les activités proposées répondent aux besoins urgents identifiés dans le Plan d'action sectoriel pour la sauvegarde du patrimoine culturel libyen (Annexe I), tel qu'il a été approuvé par les participants de la Réunion internationale des experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel libyen, organisée à Tunis par l'UNESCO et l'ICCROM en coopération étroite avec le Département des antiquités de Libye du 9 au 11 mai 2016<sup>1</sup>.

#### **ANALYSE DE L'EXHAUSTIVITÉ DE LA REQUÊTE**

10. Après avoir attentivement analysé la demande d'assistance internationale conformément aux paragraphes 169 et 170 des Principes directeurs, le Secrétariat considère que la demande peut être considérée comme complète.
11. Compte tenu de ce qui précède, le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### **PROJET DE DÉCISION 11.COM 6bis**

Le Comité,

1. Ayant examiné la demande d'assistance financière liée aux mesures d'urgence pour la Libye,
2. Exprimant sa grave préoccupation concernant la situation en Libye et l'impact profond sur le patrimoine culturel libyen,
3. Rappelant l'article 29(1)(b) du Deuxième Protocole de 1999, les Principes directeurs pour l'application du Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ainsi que les Orientations concernant l'utilisation du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé,
4. Approuve la demande d'assistance financière de la Libye liée aux mesures d'urgence pour des activités en conformité avec l'article 29(1) (b) du Deuxième Protocole de 1999, pour un montant de 50,000 dollars des Etats-Unis au titre du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;
5. Demande que la Libye soumette un rapport détaillé sur l'utilisation de l'assistance financière au Secrétariat pour le [1 octobre 2017] dans le but de présenter les résultats préliminaires au Comité lors de sa douzième réunion.

---

<sup>1</sup> For more information please read: <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/emergency-actions/libya/expert-meeting-2016/>

**Annexe I :**  
**Secteur prioritaire du Plan**  
**d'action en Libye**

SITES ARCHEOLOGIQUES								
Résultats attendus	Actions / Projets (QUOI ?)	Public visé (POUR QUI ?)	Acteurs principaux / Partenaires (QUI ?)	Modalité de livraison (COMMENT ?)	Chronologie <sup>2</sup> (QUAND ?)			Budget estimé requis (USD)
					Court terme	Moyen terme	Long terme	
Gouvernance	Mettre en place des mécanismes nationaux et locaux pour une meilleure communication et coopération entre les parties prenantes libyennes travaillant sur le patrimoine immeuble.	Les autorités centrales, régionales et locales en charge du patrimoine culturel	Département des antiquités Gouvernorats Municipalités	Mécanisme de coordination nationale (Réunions, établissement d'un système de réseaux et de communications)	●			
	Formuler des réponses aux constructions illégales et l'empiètement urbain à travers des solutions intermédiaires négociées avec les habitants	Populations locales	Autorités centrales (logement, infrastructure, finance, etc.) Département des antiquités, Gouvernorats et Municipalités	Négocier l'achat de terrains dans les zones sensibles	●	●		
	Allouer des fonds d'urgence pour les mesures de sécurité pour protéger les sites archéologiques majeurs	Autorités locales, branches régionales et locales du Département des antiquités	Autorités centrales (logement, infrastructure, finance, etc.) Département des antiquités	Recruter et nommer le personnel adéquat et les gardes Fournir l'équipement (voitures, appareils photo, communication équipement, etc.)	●	●		
	Examiner des solutions intermédiaires de logement dans les aires archéologiques affectées par l'empiètement urbain	Populations locales et sites archéologiques	Département des antiquités Autorités centrales (logement, infrastructure, finance) Autorités locales	Définition des menaces Planification des solutions de logement Financement public		●		

<sup>2</sup>Dans cette chronologie, "court terme" désigne les actions qui peuvent être prise immédiatement. « Moyen terme » signifie les actions qui peuvent être mise en œuvre lorsqu'une partie du pays est sécurisée (e.g à travers les organisations humanitaires, ou le voyage de libyens vers d'autres pays). « Long terme » se réfère à une situation où un accès est possible pour l'UNESCO et l'ICCROM, ainsi que pour les autres organisations du patrimoine.

			Directeur de sites					
	Coordonner les capacités de renforcement au niveau national et assurer la planification globale	Département des antiquités Autorités locales Directeurs de sites Professional du patrimoine	Département des antiquités UNESCO ICCROM	Cartographie du personnel et besoins de formations		●		
	Assurer une stricte application de la loi et envisage des mesures juridiques intermédiaires pour répondre à l’empiètement urbain et les autres menaces aux sites archéologiques (e.g. vandalisme, extraction, nouvelles routes)	Directeurs de sites Municipalités	Autorités centrales Autorités locales Département des antiquités Police	Empêcher la construction de nouveaux sites dans les zones archéologiques Fournir des mesures intermédiaires de régulations durant un conflit	●			
Management des données et évaluation /contrôle	Entreprendre une évaluation des dommages causés aux sites archéologiques	Département des antiquités en Libye (Offices centraux et territoriaux)	Directeurs de sites Autorités administratives centrales et locales Forces de Police et de sécurité Missions archéologiques	Evaluations de terrain Evaluation juridique, administrative et technique	●			
	Documentation du patrimoine culturel en danger à travers l’imagerie satellitaire	Département des antiquités Directeurs de sites	UNITAR/UNOSAT Directeurs de sites	Combiner l’analyse de l’imagerie satellitaire avec l’évaluation des dégâts sur le terrain		●	●	
	Fournir au Département des antiquités une carte PDF avec 5 à 10 sites prioritaires en Libye	Département des antiquités Directeurs de sites	UNITAR/UNOSAT	Images satellitaireslibres de droits	●			
	Documentation de l’empiètement urbain sur les sites archéologiques	Département des antiquités Directeurs de sites Autorités locales	Autorités locales Directeurs de sites Missions archéologiques Universités libyennes	Evaluation de terrain Cartes		●		

	Etablissement d'un portail pour les sites archéologiques libyens	Département des antiquités	UNOSAT (création et financement) UNESCO (coordination et financement)	Portail Web avec accès restreint		●		
	Collect/ Retrieve existing data on archaeological sites data (e.g. Italian 1920 survey, other historical archives, surveys and photos from the archaeological missions)	Département des antiquités	Missions archéologiques Universités libyennes & internationales Institutions culturelles internationales et musées Entreprises privées	Collecte et digitalisation des archives		●	●	
	Débuter une évaluation SIG des dommages	Département des antiquités	Directeurs de sites UNESCO ICCROM Universités jumelées en Libye et à l'étranger	Financement Documentation et évaluation de terrain Formation du personnel libyen Etablissement d'une carte SIG		●		
	Mise à jour du registre national du patrimoine en Libye (subaquatique inclus)	Département des antiquités	Universités libyennes	Etudes documentaires et sondages de terrains		●	●	
	Préparation et soumission d'une liste indicative au patrimoine mondial pour la Libye	Département des antiquités	Département des antiquités Autorités environnementales (ECA) UNESCO ICOMOS IUCN	Etudes documentaires des sites libyens Soumission au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO du formulaire mentionné	●			
Renforcement des capacités	Formation spécialisée pour la police pour la protection des sites archéologiques	Police Autorités locales, municipalités	UNESCO ICCROM	Reproduire les sessions de formations précédentes avec la police du patrimoine libyenne	●			
	Formation du personnel de terrain aux techniques de préventions des incendies	Equipes de gestion des sites Pompiers	Département des antiquités Autorités locales	Cours de formation	●			

	Poursuivre la formation sur l'évaluation des dommages, gestion du risque et techniques de premier secours	Département des antiquités, Directeurs de sites Autorités locales	UNESCO ICCROM	Reproduire les sessions de formations précédentes / Réduire l'écart dans l'utilisation des technologies entre l'ancienne et la nouvelle génération	●			
	Formation du personnel du département des antiquités dans l'analyse de l'imagerie satellitaire et la vérification de terrain	Personnel de terrain du Département des antiquités Directeurs de sites	UNOSAT/UNITAR	Inscription aux sessions de formation	●			
	Formation du personnel du département des antiquités dans la gestion des sites	Département des antiquités, Personnel de terrain du Département des antiquités, Directeurs de sites	ICCROM	Sessions de formation/ programme de niveau Master		●		
	Renforcement des capacités du patrimoine culturel subaquatique	Département des antiquités, Personnel de terrain du Département des antiquités, Directeurs de sites	UNESCO	Sessions de formation		●		
Sécurité et protection	Définir et mettre en œuvre une protection à court terme et un plan d'action basé sur les risques immédiats et les priorités sur chaque site archéologique (basé sur l'évaluation des dommages)	Département des antiquités Personnel de terrain du Département des antiquités, Directeurs de sites	UNESCO ICCROM Missions archéologiques, Universités	Elaboration de mesures de premiers secours, avec les besoins détaillés relatifs aux, dessins et quantités facturées (matériels, équipements, etc.)	●			
	Assurer les mesures de protection adéquates (barrière physique si besoin) pour les sites archéologiques majeurs menacés (i.e. Site du patrimoine mondial de Leptis Magna, Sabratha, et autres: Ptolemée, Apollon etc.) basé sur les frontières définies	Département des antiquités, Personnel de terrain du Département des antiquités, Directeurs de sites Autorités locales	UNESCO ICCROM Universités libyennes et internationales	Elaboration de projets de barrières avec la description jointe, dessins et quantités facturées (matériels, équipements, etc.)	●			
	Mesures de prévention des incendies (végétation sèche)	Département des antiquités, Personnel de terrain du Département des antiquités, Directeurs de sites Autorités locales	UNESCO ICOMOS ICCROM	Elaboration de mesures d'urgence et identification des équipements de formation pour le personnel	●			
	Assurer l'accès aux sites archéologiques aux pompiers	Département des antiquités, Personnel de terrain du Département des antiquités,	UNESCO, expert de l'UNESCO ICOMOS	Cartographie des points d'accès aux sites archéologiques	●			

		Autorités locales	ICCROM	Elaboration de cartes avec des indications claires pour les points d'accès des pompiers				
	Soumettre les cartes des limites et des zones tampons des sites du patrimoine mondial au Centre du patrimoine mondial	Département des antiquités, Personnel de terrain du Département des antiquités, Autorités locales	UNESCO ICOMOS	Elaboration de cartes en accord avec les exigences des Conventions du patrimoine mondial		●		
	Empêcher la pêche illégale aux explosifs à proximité du patrimoine subaquatique	Département des antiquités	Département des antiquités, Personnel de terrain du Département des antiquités, Autorités locales Missions archéologiques	Cartographier les sites du patrimoine subaquatique existants Sensibiliser les pêcheurs à la présence de vestiges archéologiques	●			
<b>Promouvoir la diffusion et la mobilisation de ressources</b>	Assurer la promotion à travers les médias et les réseaux sociaux / s'adresser à la jeunesse	Société libyenne Jeunesse libyenne	Département des antiquités Gouvernorats Municipalités	Mécanisme de coordination nationale (réunions, établissement d'un système et d'un réseau de communication)	●			
	Sensitize children and youth to the protection of cultural heritage	Enseignants et enfants	Département des antiquités Ministère de l'Éducation UNESCO	Sensibiliser les enfants à l'école Inclure la protection du patrimoine culturel dans les programmes scolaires		●	●	
	Utiliser les réseaux sociaux pour le financement participatif				●	●	●	
	Communiquer avec les habitants dans et autour des sites archéologiques sur l'application de la loi et les compensations prévues en la matière	Populations locales	Département des antiquités Autorités locales	Communication par les médias locaux et le contact régulier	●			

Envisager le financement de mesures de protection d'urgence	Autorités centrales (logement, infrastructure, finance) Département des antiquités	UNESCO (Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé- sous le Deuxième Protocole de la Convention de La Haye de 1954) ICCROM La communauté internationale	Soumission des demandes de candidature/ Projets de documents					
---	---	--	--	--	--	--	--	--

PATRIMOINE MEUBLE, SECURITÉ DES MUSÉES ET TRAFIC ILLICITE								
Résultats attendus	Actions / Projets (QUOI ?)	Public visé (POUR QUI ?)	Acteurs principaux / Partenaires (QUI ?)	Modalité de livraison (COMMENT ?)	Chronologie (QUAND ?)			Budget estimé requis (USD)
					Court terme	Moyen terme	Long terme	
Gouvernance	Renforcer la coopération bilatérale parmi les pays voisins	Procureur général, Département des antiquités, police nationale, douanes	UNESCO	Accords bilatéraux	●			
	Révision de la législation actuelle sur la protection du patrimoine culturel	Toutes les parties prenantes au niveau national	Toutes les parties prenantes au niveau national et l'UNESCO	Révision		●	●	
	Formation des juges et des procureurs sur la législation nationale pour la protection du patrimoine culturel et les outils juridiques internationaux	Juristes libyens	Experts juridiques nationaux et internationaux			●	●	
	Sessions d'information sur le Droit humanitaire international/Protection du patrimoine culturel	Département des antiquités /UNESCO			●			
	Ratification de la Convention UNIDROIT de 1995	Libye	Autorités libyennes	Ratification		●	●	
Gestion des données et évaluation	Préparation d'une liste de tous les objets culturels manquants/volés	Département des antiquités, INTERPOL	Département des antiquités, Cellule de crise	Rapports	●			

/contrôle	Contrôle des ventes en ligne, incluant les réseaux sociaux	Département des antiquités et tous les acteurs libyens pertinents	Département des antiquités, UNESCO, observatoire de l'ICOM, Missions académiques en Libye	Contrôle régulier de l'internet	●			
	Améliorer l'échange d'informations, en particulier les informations concernant les vols ou le trafic illicite parmi les acteurs nationaux et internationaux	Toutes les parties prenantes	Toutes les parties prenantes	Liste des contacts	●			
	Collecte et partage des données: récupération et partage des archives historiques existantes et des enquêtes	Département des antiquités	Missions archéologiques nationales et internationales	Documents		●	●	
	Améliorer la base de données de la police avec une partie dédiée aux objets volés					●		
Renforcements des capacités	Formation pratique pour la police touristique sur les procédures pour renforcer la prévention du trafic illicite	Police touristique, police judiciaire	INTERPOL, Carabinieri, UNESCO	Ateliers	●			
	Intégration d'un composant dans la formation sur les mesures préventives et les procédures à l'attention de : (A) Police touristique, (B) Douanes	Police touristique	Autorités libyennes (Ministère de l'Intérieur) INTERPOL, Carabinieri	Réunions pour décider du contenu		●		
	Formation sur la gestion des archives et les mesures préventives de conservation des pièces archivées	Archives nationale de Libye et Département des antiquités	UNESCO, ICA	Ateliers	●			
	Training of the anti-Smuggling & Drugs Unit at the customs in identification of artefacts, search seize, ARCHEO platform use)	Douanes libyennes	WCO, UNESCO	Ateliers	●			
	Documentation complète des collections des musées et des artefacts des stocks et digitalisation des inventaires	Département des antiquités	Département des antiquités, Missions archéologiques, Département des Archives nationale (Libye et international.), UNESCO	Ateliers	●			

	Formation sur la conservation préventive des collections archéologiques					●		
Sécurité et protection	Evaluation des collections des musées pour la sauvegarde et recherche d'un endroit de stockage approprié	Département des antiquités	Membres de la cellule de crise, Département des antiquités	Rapports	●			
	Amélioration des installations de stockage (l'ampleur du travail sera décidé après la soumission du rapport d'évaluation) en terme de réhabilitation physique et de sécurité	Département des antiquités	Département des antiquités UNESCO, ICOM, ICCROM (?),	Consolidation physique (comme mentionné dans le plan de travail proposé lors de la réunion du 25 avril 2015)	●	●		
	Mise à disposition d'équipements anti-intrusion and formation pour leur utilisation		UNESCO, Département des antiquités		●			
	Fournir l'équipement technique aux transferts et stockages requis, en commençant par les mosaïques menacés dans le musée de Tholmetha	Département des antiquités	Département des antiquités, UNESCO, ICOM, ICCROM	Livraison de l'équipement		●		
	Application de mesures de conservation de premiers secours aux objets qui le nécessitent				●			
Promouvoir pour la diffusion et la mobilisation de ressources	Relancer la campagne Unite4Heritage en Libye en incluant spécifiquement la sensibilisation face aux risques du trafic illicite				●			
	Supporter la diffusion de campagnes éducatives du musée des enfants de Tripoli							
	Production de vidéoclips sur la prévention du trafic illicite	Grand public en Libye	UNESCO	Publicité TV				
	Production de coffrets pour les écoles (incluant bande dessinée et musée)	Ecoles de Libye	UNESCO	Publication et en ligne				
	Création d'une affiche spéciale INTERPOL pour les artefacts libyens les plus recherchés	Société internationale	INTERPOL	Publication				
	Exposition dans les musées à l'étranger (qui ont déjà des artefacts libyen dans leurs collections) pour sensibiliser et levée des fonds	Grand public et société artistique	UNESCO, ICOM					

	Publication du livre du Trésor de Benghazi	Grand public	Mission archéologique italienne à Cyrène(MAIC)	Publication				
--	--	--------------	--	-------------	--	--	--	--

PATRIMOINE URBAIN									
Résultats attendus	Actions / Projets (QUOI ?)		Public visé (POUR QUI ?)	Acteurs principaux / Partenaires (QUI ?)	Modalité de livraison (COMMENT ?)	Chronologie (QUAND ?)			Budget estimé requis (USD)
						Court terme	Moyen terme	Long terme	
1. Gestion des données et évaluation /contrôle	2. Etude sur l'histoire du développement urbain en Libye, incluant les aspects juridique de celui-ci	11. L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pilote dans plusieurs villes de différentes régions de Libye dans le but d'appliquer une nouvelle vision du patrimoine urbain (sur le long terme)	Autorités des villes historiques / Institutions nationales en charge du développement urbain (ministères de la planification urbaine, logement, travail, etc.) / Autorités locales (municipalités)	Autorités des villes historiques / Institutions nationales pertinentes / Universités et écoles d'urbanisme et d'architecture / UNESCO / Observatoire du patrimoine urbain de l'ALECSO / Instances internationales et experts ayant travaillé sur le développement urbain et le patrimoine en Libye	Un document au format digital et imprimé en Arabe + les autres langues pertinentes		●		
	4. Collecte des données disponibles sur le patrimoine urbain		Autorités des villes historiques	Autorités des villes historiques / Institutions nationales pertinentes / UNESCO / Observatoire du patrimoine urbain de l'ALECSO / Instances internationales et experts ayant travaillé sur le développement urbain et le patrimoine en Libye		●			

	7. Digitalisation des données existantes sur le patrimoine urbain, la conduite des cartographies additionnelles nécessaires et la documentation et le lancement d'un inventaire national		Autorités des villes historiques	/ Institutions nationales pertinentes / Instances internationales et régionales spécialisées dans la documentation et la gestion de l'information			●		
	10. La mise à jour des données et des rapports et leur utilisation pour des besoins de renforcement de capacités		Autorités des villes historiques / National institutions dealing with urban development / Local authorities	Institutions nationales pertinentes / UNESCO / Instances internationales et régionales pouvant fournir du renforcement de capacités (ICCROM, ICOMOS, etc.)				●	
2. Renforcement des capacités	3. Activités de renforcement de capacité des Conventions et autres instruments normatifs liés à la conservation du patrimoine urbain		Autorités des villes historiques / Institutions nationales en charge du développement urbain	UNESCO / ICCROM / ICOMOS / Experts régionaux et internationaux		●			
	8. Activation des projets de renforcement de capacités avec l'UNESCO		Autorités des villes historiques	Ministère du Travail / UNESCO		●			
	9. L'acquisition d'équipements de documentation et de contrôle, et la nécessité de la formation pour leur utilisation		Autorités des villes historiques	UNESCO / ICCROM / Instances régionales et internationales spécialisées				●	

3. Sécurité et protection	<p><u>Remarque</u> : a l'inverse des autres catégories du patrimoine culturel (sites archéologiques et musées), aucunes mesures spécifiques sur ce thème n'ont été proposées. Toutes les activités proposées pour la conservation du patrimoine urbain contribuent à l'amélioration de la protection et de la sécurité.</p>								
4. Promotion pour la diffusion et la mobilisation de ressources	1. Une nouvelle vision du patrimoine urbain		Autorités des villes historiques / Institutions nationales qui s'occupent du développement urbain / Autorités locales	UNESCO		●			
	5. Un projet de sensibilisation		Toutes les autorités nationales et locales qui s'occupent du patrimoine urbain/ le grand public			●			
	6. Une réunion internationale des experts des villes historiques		Autorités des villes historiques / Institutions nationales qui s'occupent du développement urbain / Autorités locales	UNESCO / ALECSO's Observatoire du patrimoine urbain / Instances internationales et experts ayant travaillé sur le développement urbain et le patrimoine en Libye		●			

PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL							
Résultats attendus	Actions / Projets (QUOI ?)	Public visé (POUR QUI ?)	Acteurs principaux / Partenaires (QUI ?)	Chronologie (QUAND ?)			Budget estimé requis (USD)
				Court terme	Moyen terme	Long terme	
Gestion des données et évaluation/contrôle	Sauvegarde des collections du PCI existant	Contreparties nationales Centres du patrimoine culturel	Centres du CPCI ICCROM Centres d'études historiques ICOM, autres partenaires internationaux	●			
	Extension des collections du PCI	Communautés Institutions académique Centres du patrimoine culturel	CPCI Communautés Universités Centres culturels ALECSO ISESCO		●		
	Créer et fournir un support technique pour développer l'inventaire du PCI	Institutions académique Communautés	CPCI UNESCO ICCROM (SOIMA)			●	
	Plan de gestion des données	CPCI Autres centres du patrimoine culturel	CPCI Autres		●	●	

Renforcement des capacités	Formation sur la mise en oeuvre de la Convention de 2003	Contreparties nationales Communautés Universités Centres culturels Société civile Professionnels du PCI Médias	CPCI UNESCO Contreparties nationales (Ministère de la Culture)		●		
	Formation du gouvernement sur la ratification de la Convention de 2003	Contreparties nationales Centres culturels Société civile Professionnels du PCI Médias	CPCI UNESCO Contreparties nationales (Ministère de la Culture et Ministère de la Défense)	●	●	●	
	Formation basé sur l'inventaire fait par la communauté	Contreparties nationales Communautés Universités Centres culturels Société civile Professionnels du PCI	CPCI UNESCO Contreparties nationales			●	
	Formation sur l'élaboration de mesures de sauvegarde	Contreparties nationales Centres culturels Société civile (et lanceurs d'alertes) Professionnels du PCI Médias Communautés	UNESCO CPCI Ministère de la Culture			●	
Sécurité et paix	Enquête sur la compréhension du changement de rôle et de fonction du PCI dans les situations d'urgence et son potentiel pour promouvoir la cohésion sociale, et la résilience; les résultats pourront être partagés lors d'un événement public	Société civile (et lanceurs d'alertes) Contreparties nationales Médias Universités Centres culturels Communautés	CPCI Lanceurs d'alertes/Jeunesse UNESCO Centres culturels		●	●	
Promotion pour la diffusion et la mobilisation des ressources	Sensibilisation nationale sur le projet du CPCI –conférences, cours magistraux, radio, documentaires TV	Société civile (et lanceurs d'alertes) Contreparties nationales Médias Universités Centres culturels	CPCI UCN UNESCO Contreparties nationales Universités Centres du patrimoine culturel	●	●	●	
	Promotion d'une campagne nationale pour la sauvegarde du	Société civile (et lanceurs d'alertes)			●	●	

	patrimoine culturel immatériel en Libye (Financement et sensibilisation pour les parties prenantes nationales et les donateurs internationaux)	Contreparties nationales Médias Universités Centres culturels Communauté internationale					
--	--	---	--	--	--	--	--